

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

2022

Société d'Exploitation
des Ports du Détroit

Port Boulogne Calais

PRÉAMBULE

La concession du Port Boulogne Calais engage contractuellement la Société d'Exploitation des Ports du Déroit dans une politique générale de développement durable de ses activités économiques.

Ainsi, Le Port Boulogne Calais a intégré au cœur de sa stratégie les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux d'aujourd'hui et de demain pour s'assurer d'un développement durable pour lui-même mais également pour toutes les parties prenantes que sont les clients, les salariés, les fournisseurs, les institutions... Cette démarche s'inscrit dans une politique de croissance durable, citoyenne et solidaire.

La SEPD a identifié 6 objectifs prioritaires :

- Obtenir la satisfaction de nos clients, usagers et utilisateurs,
- Protéger la santé et garantir la sécurité des biens et des personnes,
- Préserver l'environnement et le cadre de vie de chacun,
- Assurer attractivité et le soutien à l'initiative et à l'innovation,
- Assurer le développement et le bien-être des salariés,
- Adopter un comportement éthique, responsable et citoyen

1	MODELE D'AFFAIRES DURABLE	4
1.1	NOS MISSIONS	4
1.2	POLITIQUE APPLIQUEE PAR LA SOCIETE	5
1.3	RESULTATS DE CES POLITIQUES	5
1.4	NOTRE STRATEGIE	6
1.5	ORGANISATION ET STRUCTURE	7
1.5.1	<i>Parties PRENANTES</i>	7
1.5.2	<i>Gouvernance</i>	8
1.5.3	<i>Quelques chiffres</i>	8
1.6	RISQUES ET OPPORTUNITES	9
2	SANTE, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL	11
2.1	CONDITIONS DE SANTE ET DE SÉCURITÉ	11
2.2	ÉGALITE DE TRAITEMENT	14
2.2.1	<i>MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES</i>	14
2.2.2	<i>MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES</i>	15
2.2.3	<i>POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</i>	16
3	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	16
3.1	POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	16
3.1.1	MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS	17
3.1.1.1	<i>Sol</i>	17
3.1.1.2	<i>AIR</i>	17
3.1.1.3	<i>AUTRES POLLUTIONS SPECIFIQUES</i>	18
3.2	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	18
3.2.1	<i>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</i>	18
3.2.2	<i>UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES</i>	19
3.2.2.1	<i>CONSOMMATION D'EAU</i>	19
3.2.2.2	<i>MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE</i>	20
3.3	CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
3.3.1	<i>POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT</i>	21
3.3.1.1	<i>POSTES SIGNIFICATIFS DES ACTIVITES</i>	21
3.4	PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	22
3.4.1	<i>MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE</i>	22
4	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	25
4.1	IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	25
4.1.1	<i>EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL</i>	25
4.1.2	<i>RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</i>	25
4.2	SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS	25

1 MODELE D'AFFAIRES DURABLE

1.1 NOS MISSIONS

La société assure la gestion, l'exploitation, la maintenance, le développement des infrastructures dans le périmètre défini du contrat de concession des Ports Boulogne Calais.

La société propose des prestations de services complémentaires aux activités des exploitants portuaires.

Nos valeurs



S'engager pour les clients et usagers



Respecter les personnes, les lois et l'environnement



Etre responsable et avoir le sens du résultat



Travailler ensemble

Le Port de Calais offre :

- un **rythme cadencé** avec des services 24h/24, 7j/7, 364j/365, des départs fréquents (jusqu'à 50 départs/jour) et la garantie que la marchandise sera livrée au Royaume Uni dans les délais impartis,
- un **dispositif de sécurité en renforcement constant** et des services dédiés pour garantir la sûreté du passage des voyageurs, des chauffeurs et du fret,
- un **pôle de transport logistique connecté** directement à l'A16 et l'A26 (entrepôts, parkings sécurisés)
- des **solutions de report modal interconnecté** rail /mer/route
- un **passage frontalier des marchandises** (fret) performant 24h/24, 7j/

1er port français de pêche et centre leader européen des produits de la mer, Boulogne sur Mer concentre toutes les activités de la filière halieutique : de la capture à la transformation, à la commercialisation et distribution des produits de la mer, de la formation à la recherche et développement.

Ainsi, le port de Boulogne-sur-Mer offre :

- une **capacité importante d’entreposage frigorifique** et de conditionnement de produits frais et surgelés,
- une **logistique de distribution performante**.
- un **SIVEP** (service d’inspection vétérinaire et phytosanitaire) qui opère les contrôles et inspections des cargaisons de produits de la mer à l’import **24h/24, 7j7**

Compte tenu de sa position géographique, au carrefour des pays producteurs situés au nord de l’Europe et des pays consommateurs (France, Espagne, Italie), Boulogne-sur-Mer assure la desserte du territoire français et des pays riverains en moins de 24h00.

1.2 POLITIQUE APPLIQUEE PAR LA SOCIETE



Politique de management de la SEPD

Le 18/08/2022

La Société d’Exploitation des Ports du Déroit souhaite que le bon fonctionnement et l’amélioration de l’efficacité de nos ports repose sur le respect et la promotion de nos valeurs :

- ∞ S’engager pour nos clients et usagers
- ∞ Respecter et protéger les personnes ainsi que notre environnement
- ∞ Être dans l’anticipation
- ∞ Développer le sens du résultat
- ∞ Travailler ensemble avec une vision commune

La réussite ne pouvant être que le résultat de la synergie des efforts de tous, chacun d’entre nous doit apporter sa contribution afin de parvenir à l’atteinte de nos objectifs.


Benoît Rochet
Directeur général



1.3 RESULTATS DE CES POLITIQUES

Afin de nous assurer de la mise en place concrète de cette démarche et de maintenir la dynamique engagée dans une politique d’amélioration continue, le Port Boulogne Calais s’est engagé dans un programme ambitieux de certifications dans les domaines de la Qualité, de l’Environnement, de la Santé Sécurité au travail

et de la Sécurité des aliments. Il est aujourd'hui le seul port en Europe à satisfaire à quatre référentiels répondant aux standards managériaux internationaux sur l'ensemble de ses sites et de ses activités. Les audits de renouvellement des certifications ISO 9001, 14001, 45001 et 22000 ont été réalisés selon ces référentiels sur l'ensemble des activités en 2022, afin d'évaluer la conformité de l'organisation et la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue.

De plus, la SEPD s'est engagée dans une nouvelle démarche qui lui permettra d'obtenir la norme ISO 50001 relative au management de l'énergie, à forts enjeux écologiques.

1.4 NOTRE STRATEGIE

Performance financière et économique

Atteinte de l'équilibre financier

Maîtrise des dépenses

Rentabilité des investissements

Performance commerciale

Développer le Hub du Port de Calais

Communication et reconnaissance

Développement de la vente à distance

Remplissage du parc d'activité

Performance des opérations

Développement des connaissances

Dotation et maintien des infrastructures

Développement du management des services

Qualité de vie au travail et nouveau souffle



Innovations

Crédibilité environnementale et performance énergétique

Développement de la multimodalité

Informatique et technologique

1.5 ORGANISATION ET STRUCTURE

1.5.1 PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont été analysées afin de détailler leurs besoins et attentes tant d'un point de vue satisfaction que d'un point de vue environnement et sécurité.

Des instances sont mises en place afin de les consulter et de pouvoir échanger sur les différentes thématiques importantes



Dans chaque établissement, des réunions sont réalisées, intégrant acteurs portuaires et autorités locales :

- Conseil Portuaire (Boulogne-sur-Mer, Calais)
- Comité Stratégique des Investisseurs (Boulogne-sur-Mer)
- Comité Criée (Boulogne-sur-Mer)
- Comité local de Sûreté Portuaire (Calais)
- Réunions de travail et d'informations des professionnels (Boulogne-sur-Mer, Calais)
- Comité de Suivi Scientifique Calais Port 2015 (Calais)

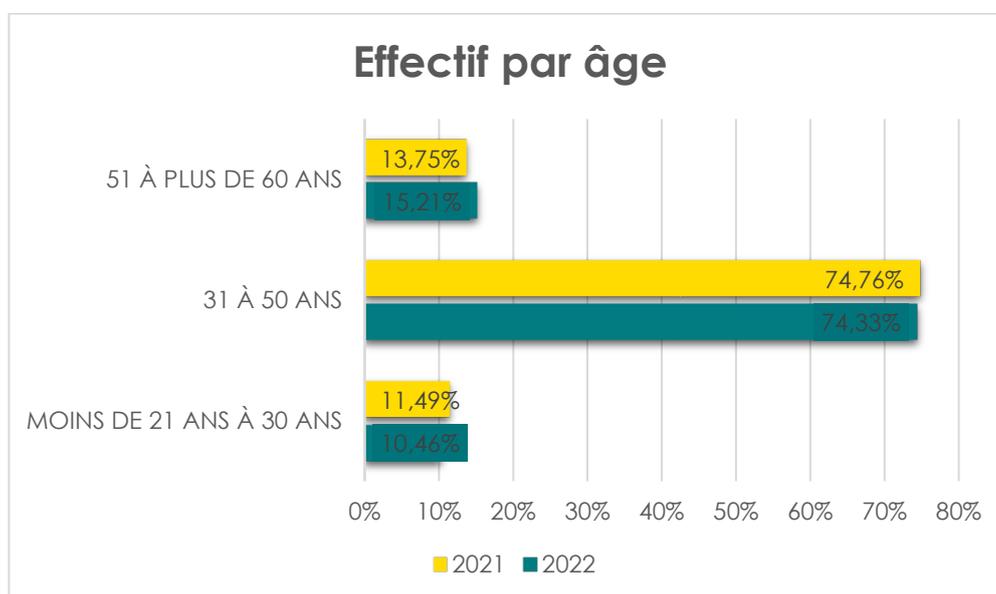
Des réunions avec les associations peuvent avoir lieu dans le cadre de démarches publiques.

1.5.2 GOUVERNANCE

Depuis le 13 Aout 2022, la gouvernance de la SEPD a été scindée : un président et un directeur générale. Le président, premier des administrateurs, préside le conseil d'administration (organe décisionnel de l'entreprise qui valide les budgets et finances et la stratégie du Directeur général.

Le Directeur générale nommé par le CA, est le représentant légal de l'entreprise, il la dirige et rend compte de son action au CA.

1.5.3 QUELQUES CHIFFRES



	2022	2021
ENTREE	37	27
SORTIE	24	34
RESIDANT DANS LES HAUTS DE FRANCE	100%	100%

	2022	2021
TEMPS PLEIN	599	586
TEMPS PARTIEL	32	32
TRAVAIL EN ÉQUIPE SUCCESSIVE ALTERNANTE 3x8	380	371
AUTRE ORGANISATION	251	247

	2022	2021
ABSENTEISME	8.08 %	7.86 %

	2022	2021
HEURES DE FORMATION	10 335	10 164

Les politiques de formation mises en œuvre sont :

- Maintien et montée en compétence au poste de travail
- Formation à la sécurité
- Mise à niveau de la sûreté dans le cadre de la réglementation

Les nouveaux arrivants, à leur prise de poste, sont accompagnés par les salariés du service dans la découverte des activités et l'acquisition d'expérience au poste de travail.

Une présentation des points QHSE et des risques est réalisée.

Afin de sensibiliser le personnel aux questions de développement durable des thématiques sont présentées via les affichages dynamiques, la publication dans le journal trimestriel interne d'articles détaillant des actions environnementales menées ainsi que le rappel des écogestes dans les newsletters envoyées aux salariés de la SEPD.

1.6 RISQUES ET OPPORTUNITES

La Société d'Exploitation des ports du Détroit revoit annuellement, lors de la revue de direction les enjeux liés au contexte interne et externe. Ainsi, les menaces, opportunités, forces et faiblesses ont pu être décrites.

Chaque direction peut ainsi décliner les actions à mettre en œuvre afin de saisir les opportunités ou au contraire réduire les menaces ; diminuer nos faiblesses et entretenir nos forces.

Ce plan d'actions est suivi et intègre également les objectifs et la stratégie de l'entreprise. Cela permet ainsi de maîtriser nos risques et continuer à améliorer nos systèmes de management.



OBJECTIFS DE PROGRÈS 2023-2025

Axes majeurs:

- ✓ Moderniser les pratiques (notamment numérique)
- ✓ Préparer et conduire la mise en service des contrôles EES

- ✓ Conduire la stratégie environnementale
- ✓ Augmenter les recettes et maîtriser les charges

1 - S'engager pour nos clients et usagers

- ◇ Mettre en place des objectifs de satisfaction client avec les opérateurs
- ◇ Améliorer la qualité de service vis-à-vis des clients
- ◇ Développer le service de prise en charge direct des navires de pêche

- ◇ Maintenir des lieux d'échange avec les parties prenantes
- ◇ Optimiser le passage portuaire pour le Non accompagné

2 - Respecter et protéger les personnes ainsi que notre environnement

- ◇ Développer la culture sécurité (Quart d'heure sécurité,...)
- ◇ Veiller à la bonne exécution du plan QHSE

- ◇ Développer la culture sureté
- ◇ Maîtriser les risques

3 - Être dans l'anticipation

- ◇ Identifier les évolutions technologiques, réglementaires & du marché
- ◇ Disposer d'une vision prospective des demandes de financement
- ◇ Développer la gestion de projet

- ◇ Affiner les besoins avec les parties prenantes
- ◇ S'approprier la réponse de crise
- ◇ Anticiper le développement de la plateforme ferroviaire

4 - Développer le sens du résultat

- ◇ Montée en compétence
- ◇ Développer et diffuser les indicateurs de suivi

- ◇ Sensibiliser les salariés aux résultats de l'entreprise

5 - Travailler ensemble avec une vision commune

- ◇ Respecter la charte éthique
- ◇ Continuer à faire vivre les groupes de travail
- ◇ Développer la communication interne & externe (acteurs portuaires)

- ◇ Systématiser les retours d'expérience
- ◇ Développer le lien entre le port et le territoire
- ◇ Instaurer des revues de projets trimestrielles

2 SANTE, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1 CONDITIONS DE SANTE ET DE SÉCURITÉ

L'entreprise était certifiée OHSAS 18001 pour ses deux établissements depuis le 25 février 2019. En 2022, la Société d'Exploitation des Ports du Détroit a obtenu la certification ISO 45001.

Cette certification, élaborée par l'ISO, est destinée aux organisations soucieuses d'améliorer la sécurité de leurs employés, de réduire les risques sur le lieu de travail et de créer des conditions de travail meilleures et plus sûres. La norme vise à fournir un lieu de travail sûr et sain pour les travailleurs et les visiteurs.

La certification ISO 45001 favorisent les relations internes mais également avec les prestataires et donneurs d'ordres.

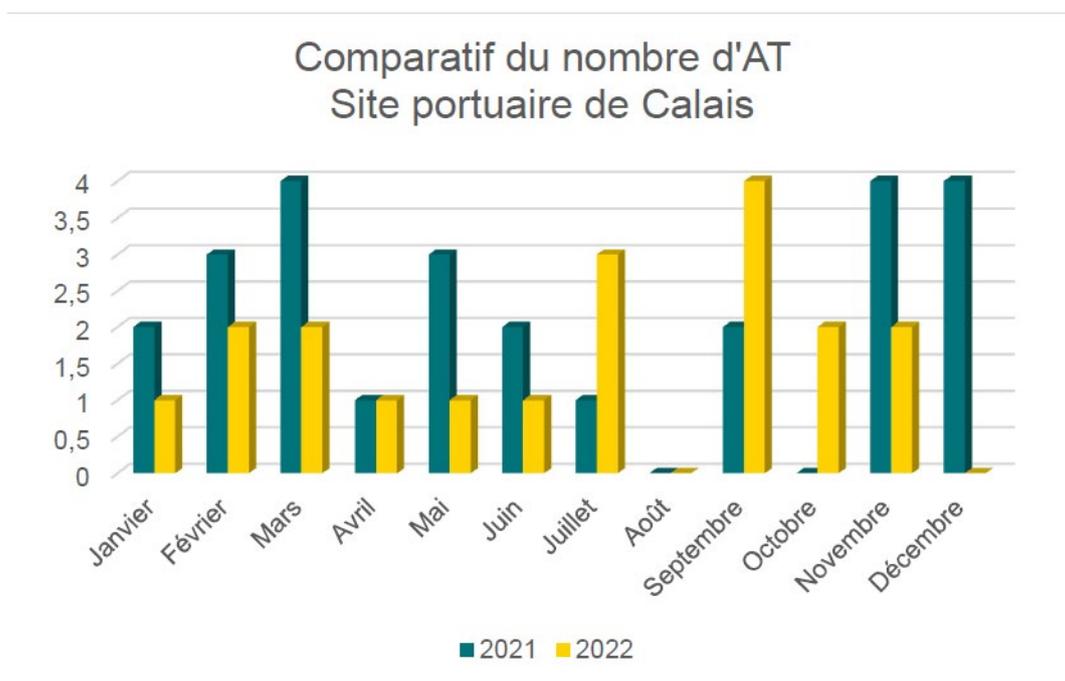
Les risques étudiés dans notre évaluation des risques Santé et sécurité au travail sont les suivants :

- Chute de plain-pied
- Chute de hauteur
- Manutention manuelle/mécanique
- Circulation et déplacements
- Chute d'objet
- Machines et outils
- Produits chimiques, émission, déchets
- Travail isolé
- Incendie et explosion
- Electrique
- Ambiance climatique/thermique
- Coactivité interne externe
- Rayonnement
- Biologique
- Psychosocial
- Bruit / vibration

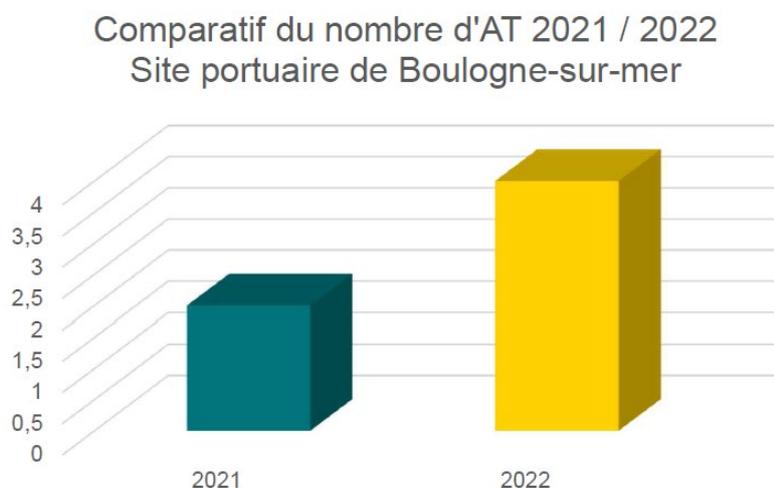
Pour chaque risque, nous avons établi une cotation qui permet de déterminer si c'est un risque significatif ou non. Les dangers et les causes potentielles sont listées ainsi que les mesures de maîtrise mises en place pour diminuer ces risques pour chaque métier portuaire.

La SEPD a pu constater entre 2021 et 2022, une nette diminution de ces accidents de travail avec arrêt ainsi qu'une amélioration des taux de fréquence et de gravité démontrant l'efficacité des différentes actions et objectifs mis en place.

	2022	2021
ACCIDENTS DU TRAVAIL	25	28
TAUX DE FREQUENCE	24.64	29.64
TAUX DE GRAVITE	2.68	3.56
MALADIES PROFESSIONNELLES	1	1



Diminution de 27% du nombre d'accidents de travail sur le port de Calais et légère augmentation sur le Port de Boulogne Sur Mer.



La diminution pour la SEPD de 3 accidents entre 2022 et 2021 est notamment due aux actions mises en place en 2022 :

- Des réunions mensuelles ont été mises en place avec les parties prenantes afin d'échanger sur les bonnes pratiques ainsi que sur les points à améliorer en matière de sécurité ainsi que les remontées des audits internes.
- La mise en place d'une vidéo d'échauffement : Une vidéo pédagogique a été réalisée expliquant une série de mouvements à effectuer pour bien s'échauffer afin de prévenir les risques d'accident lors de l'arrivée au poste de travail. Cette vidéo a été diffusée sur les écrans dynamiques dans les différents services.

- Des quarts d'heure QHSE ont été mis en place dans les différents services afin de sensibiliser le personnel aux risques sécurité, hygiène et environnement. Le but est d'avoir un moment d'échange entre les salariés et leurs responsables sur des thématiques préparées en amont par le service QSE ou par les responsables et/ou chefs de services. Cela permet aussi de collecter les besoins ou remontées de terrain ou presque accidents et ainsi de pouvoir détecter des mesures de prévention. Plusieurs thèmes ont pu être abordés durant l'année comme : Les produits chimiques, La circulation et déplacement, la manutention manuelle, la chute de plain-pied...
- Depuis le 1er janvier 2022, chaque accident avec ou sans arrêt est analysé par le service QSE en présence de la victime, du responsable de service et du secrétaire CSSCT. Ces analyses donnent lieu à un compte rendu et un arbre des causes ainsi que la recherche de mesures de prévention afin de diminuer les accidents de travail.
- Un accord de Qualité de vie et des Conditions de Travail a été signé. Dans cet accord, il est notamment détaillé les mesures de télétravail, la mise en place d'ateliers de sophrologie, de massages et relaxation. Un forum se tiendra en Mars 2023 afin de présenter les différents points de l'accord.



2.2 ÉGALITE DE TRAITEMENT

Une charte éthique a été rédigée et diffusée à l’ensemble du personnel de la Société d’Exploitation des Ports du Détroit. Elle permet d’énoncer des règles concrètes, précises et uniformes au sein de la Société. Ces règles sont la meilleure garantie de démontrer notre intégrité et la légitime confiance de nos parties prenantes. Elles permettent de marquer la volonté de l’entreprise sur le fait que notre intégrité et nos valeurs sont essentielles pour nous développer sur le long terme

La loi « Sapin II » du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, crée un statut unique du Lanceur d’Alerte. Elle définit le Lanceur d’Alerte, organise la procédure de signalement et consacre un régime commun de protection. Afin de répondre aux exigences de la loi Sapin II, la SEPD a mis en place un dispositif d’alerte mis à disposition de tous les salariés des sociétés. Il s’agit d’un dispositif complémentaire aux autres canaux de signalement existants dans l’entreprise.

Ce dispositif comprend la mise en œuvre d’un outil externalisé permettant le recueil des signalements, des échanges avec le Lanceur d’Alerte et le stockage des informations relatives aux signalements dans des conditions de sécurité et de confidentialité renforcées.

Le Dispositif d’Alerte couvre notamment l’intégralité des plus hautes normes éthiques édictées dans le cadre de la Charte Ethique et les domaines suivants :

- corruption ;
- santé, sécurité au travail ;
- environnement ;
- abus de marché ;
- blanchiment de capitaux ;
- financement du terrorisme ;
- atteinte au droit de la concurrence ;
- atteinte aux réglementations sectorielles ;
- atteinte aux libertés individuelles ;
- entrave au droit d’alerte
- discrimination ;
- harcèlement, fraude ;
- menace ou préjudice grave pour l’intérêt général ;
- violation grave et manifeste d’un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France
- violation d’un acte unilatéral d’une organisation internationale pris sur le fondement d’un tel engagement, de la loi ou du règlement,

2.2.1 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L’EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La SEPD a signé un accord sur l’égalité entre les hommes et les femmes qui est constitué de mesures et de suivi d’indicateurs.

	2022	2021
PART D’EFFECTIF MASCULIN	75.59%	76.38%
PART D’EFFECTIF FÉMININ	24.41%	23.62%

	2022	2021
SALAIRE MOYEN HOMME / FEMME	1.38	1.42

La donnée brute n'est pas significative de l'égalité des rémunérations, en effet, il tient lieu de tenir compte de l'ancienneté, des cycles de travail, de la durée du travail et des types d'activités des différentes populations. Cette remarque est démontrée par l'index ci-dessous :

Index Egalité Professionnelle Femmes – Hommes (base données 2021) : 87/100

2.2.2 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

La Direction de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit a poursuivi la démarche volontariste en faveur de l'intégration professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le comité de pilotage du groupe de travail sur le handicap, composé de l'infirmière référente Handicap et de l'assistante social, finalise son travail de réflexion et d'élaboration d'un guide présentant les différents axes de la politique du Handicap de la société.

Le groupe de travail sur le handicap « Hapi » a mis en œuvre la communication interne autour du guide. Il est prévu une intervention collective au sein de l'entreprise durant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, qui se déroule fin novembre de chaque année.

Suite à l'accord d'entreprise, signé fin 2020, l'année 2021 a été l'année de la mise en œuvre effective de cet accord, avec notamment, la prise de fonction réelle du référent handicap, dont les missions principales seront dévoilées à l'ensemble des salariés. Les différentes parties prenantes qui font vivre cet accord prendront leurs nouvelles missions en vue de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés ayant une reconnaissance de travailleur en situation de handicap, dans le but de proposer une intégration durable, équitable et inclusive.

Parallèlement la direction des ressources humaines poursuit ses efforts en faveur de l'obligation d'emploi de 6 % en combinant différentes solutions.

La direction des ressources humaines informe systématiquement les salariés passant en situation d'arrêt de travail supérieur à 90 jours ou devenant bénéficiaire d'un taux faible d'incapacité ou d'invalidité de la possibilité de se rapprocher de l'assistante sociale en entreprise afin qu'ils puissent éventuellement bénéficier d'un statut plus protecteur à travers la reconnaissance de travailleur handicapé.

Lorsqu'un salarié fait l'objet d'une restriction médicale ou d'une inaptitude au poste de travail constatée par le Médecin du travail, une recherche est menée en interne au sein des deux établissements de la société, Boulogne-sur-Mer et Calais, afin d'identifier les possibilités de reclassement.

A l'occasion de l'accueil de stagiaires ou de personnes en période de mise en situation en milieu professionnel (demandeurs d'emploi ou jeunes en insertion), les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap sont invités à se faire connaître auprès de la direction des ressources humaines.

De même, les sociétés de travail temporaire constituent aussi des intermédiaires dans ce domaine.

L'ensemble de ces mesures instaure les bases du dialogue autour du handicap au sein de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit avec pour objectif de lever progressivement des freins à la reconnaissance du handicap et notamment ceux liés aux interrogations des bénéficiaires sur l'opportunité de parler de leurs difficultés avec l'employeur, tout en préservant la confidentialité de la reconnaissance du handicap.

Une journée de congé spécial est accordée pour chaque personne reconnue handicapée.

2.2.3 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

EQUITÉ ET CONFORMITÉ

La société prohibe toute violation des droits de l'Homme. En tant qu'entreprise responsable et soucieuse de ses collaborateurs, le Port Boulogne Calais s'interdit toute discrimination sur un motif illicite, toute pression, poursuite ou persécution morale ou sexuelle et plus généralement contraire à la loi.

DIVERSITÉ ET RESPECT DE LA DIGNITÉ DE NOS SALARIÉS

Le Port Boulogne Calais s'engage à respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits individuels de ses collaborateurs et à garantir un lieu de travail sans discrimination ni harcèlement.

DÉCISIONS EN MATIÈRE D'EMBAUCHE LOYALES ET OBJECTIVES

Les partenaires ou membres de la famille proches des salariés de l'entreprise ne peuvent prétendre avoir la priorité à l'embauche. Les critères d'embauche se font de manière objective sur la base de la qualification, de la compétence et de l'expérience.

L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'ambition de l'entreprise est de favoriser le développement professionnel de ses collaborateurs en leur proposant un projet de formation personnalisé et en leur offrant des perspectives d'évolution qui valorisent leurs compétences, leur créativité et leur énergie d'entreprendre.

L'ÉGALITÉ DE CHANCES POUR TOUS

Le port Boulogne Calais a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail.

LE PARTAGE DES FRUITS DE LA CROISSANCE

Le Port Boulogne Calais a mis en place un actionnariat salarié et met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur dans l'évolution de leur carrière au sein de l'entreprise.

3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

3.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

L'entreprise est certifiée ISO 14001 pour ses deux établissements depuis le 25 février 2019. Ainsi, un plan d'actions et des objectifs chiffrés ont pu être établis et suivis.

Une évaluation des risques est réalisée sur les thèmes suivants :

- Pollution de l'air
- Pollution des sols/eau
- Règlementaire
- Biodiversité
- Epuisement des ressources
- Evacuation des déchets
- Nuisances



3.1.1.3 AUTRES POLLUTIONS SPECIFIQUES

Les nuisances sonores sont étudiées lors des mesures de Bruit réalisées notamment sur les installations classées pour la protection de l'environnement des Port de Calais et Boulogne Sur Mer.

Afin de prendre également en considération notre impact lumineux des relevés sont effectués sur l'ensemble de nos sites et peuvent donner lieu à des campagnes de relamping afin de diminuer la puissance de nos éclairages extérieurs.

3.2 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.2.1 PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

La SEPD a mis en place un système de tri des vêtements et chaussures usagés. 98 % de la chaussure peut ainsi être recyclée. En effet, le métal présent dans les coques des chaussures de sécurité, la semelle et les fermetures éclair des vêtements repart dans les circuits de valorisation des métaux (c'est ce qu'on appelle une valorisation matière). Les autres matières des chaussures et des vêtements sont revalorisées pour en faire du combustible solide de récupération. Ce combustible sert ensuite à alimenter, entre autres, les cimenteries et les chaufferies (c'est ce qu'on appelle la valorisation énergétique).

Depuis le début du recyclage nous avons valorisés 238 Kg de vêtements.

Pour l'ensemble des déchets, des poubelles de tri sont installées sur nos sites ceci dans le but de valoriser :

- Le papier carton: les matières triées valorisables sont conditionnées en balles à l'aide d'une presse horizontale. Ces balles sont ensuite expédiées dans des filières de valorisation spécifiques pour réemploi des matières, notamment en papeterie.
- Les emballages plastiques : les tonnes sont réorientées vers une plateforme de granulation afin de produire des granules de plastique recyclé. Ce plastique recyclé est réintégré pour utilisation dans les Hauts de France. Ces billes de plastiques servent à produire de nouvelles matières plastiques (ex : arrosoir, chemin de câbles etc...)
- Le métal : Chaque déchet valorisable est trié et dirigé vers une filière de recyclage adaptée en valorisation matière
- Les autres déchets : Ils sont triés également par notre prestataire déchet ce qui permet de récupérer le carton, le plastique, le métal qui n'auraient pas été triés en amont. Ces déchets partent alors dans les bonnes filières de valorisation matière. Pour les refus de tri, il y a une valorisation énergétique réalisée.

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	2022	2021	2022	2021
VOLUME GLOBAL DE DECHETS TRAITES	580 Tonnes	664.17 Tonnes	139 Tonnes	205.55 Tonnes
TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	16.71 %	11.34 %	24.5 %	18.7 %

3.2.2 UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES

3.2.2.1 CONSOMMATION D'EAU

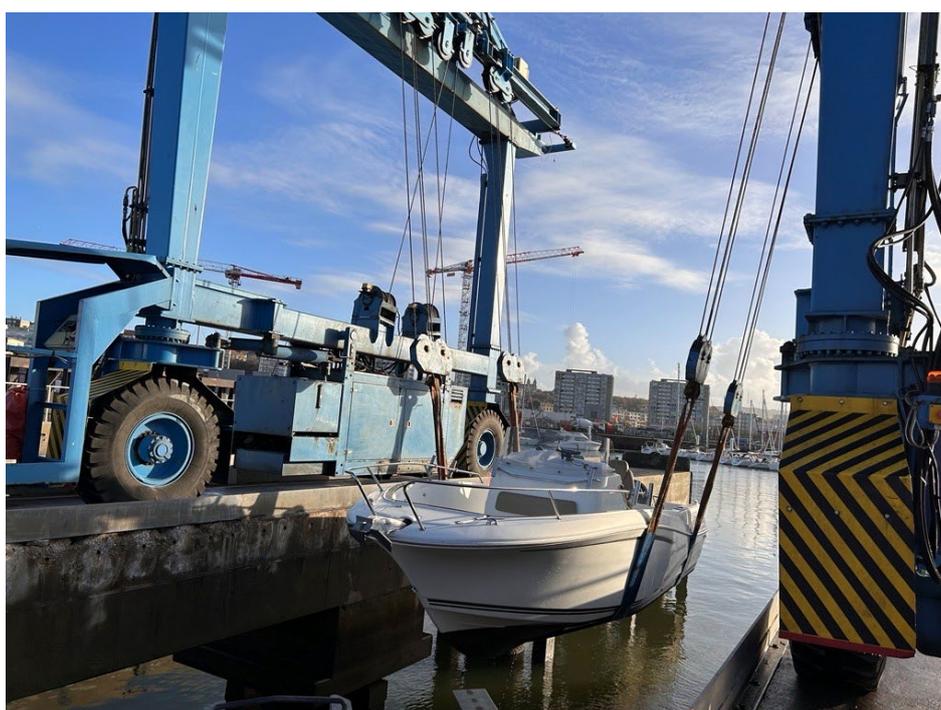
	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	2022	2021	2022	2021
CONSOMMATION TOTALE (m3)	46 069	35 242 *	23 799	21 375

*estimation

Des analyses sont réalisées sur nos rejets. Une convention est rédigée avec la communauté d'agglomération afin que le traitement de nos eaux usées se fassent en station d'épuration.

Pour la consommation de Boulogne Sur Mer, celle-ci s'explique par la mise en route du nouveau centre de lavage en simultanée avec l'ancien centre et la défaillance de la technologie qui devait permettre de récupérer l'eau par évaporation.

Sur le Port de Calais, on note une légère augmentation malgré le retour massif des touristes et la mise en service de l'extension du Port.

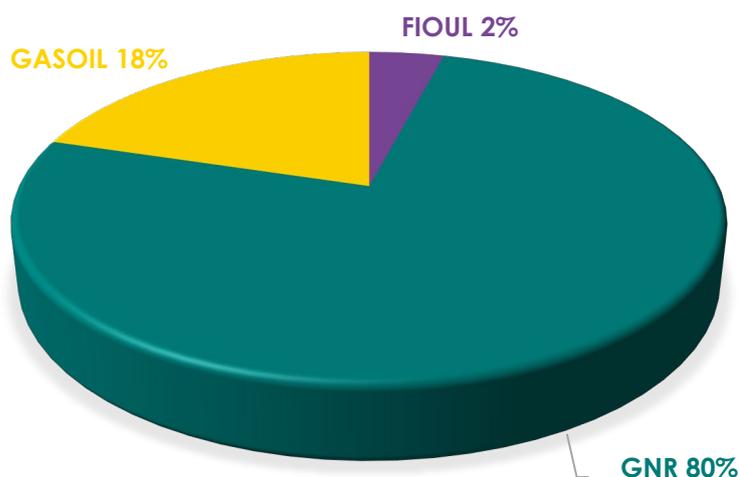


3.2.2.2 MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

	2022	2021
ÉLECTRICITÉ	17 088 045 KWh	15 234 662 KWh
GAZ	2 090 223 KWh	2 979 676 KWh
CARBURANT	466 967,55 L	251 772,5 L

SOURCES DE CONSOMMATION PRINCIPALES PAR TYPE D'ENERGIE	
CONSOMMATION ELECTRIQUE	Eclairage des sites, fonctionnement des passerelles
SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUES	Véhicules et engins
SOURCES FIXES DE COMBUSTION	Production d'eau chaude sanitaire Chauffage des bâtiments

CONSOMMATION DE CARBURANTS 2022



Avec l'ouverture de l'extension du Port de Calais, nous avons pu noter une augmentation de la consommation d'électricité globale. En effet, la mise en place de nouveaux éclairages des parkings ainsi que des nouvelles passerelles a induit cette augmentation malgré les technologies déployées plus performantes.

Cependant, la SEPD continue son plan d'action environnemental et souhaite diminuer son impact carbone.

Des études sont donc réalisées sur les énergies renouvelables notamment solaire et éolienne.

La mise en place du système de management en vue de la certification ISO 50 001 va permettre à la SEPD de continuer son processus d'amélioration continue.

Les objectifs de cette certification sont :

- ❖ Réduire les coûts et effectuer des économies sur le long terme
- ❖ Structurer notre démarche d'amélioration de la performance énergétique

- ❖ Se challenger et être challengé
- ❖ Monter en compétences
- ❖ Emmener notre organisation dans cette démarche

Pour cela nous avons mis en place une « équipe énergie » regroupant diverses compétences (gestion immobilière, achats/marchés, travaux, maintenance, QHSE, comptabilité ...) et créé un COPIL afin de suivre les objectifs chiffrés et le plan d’actions mis en place.

A l’heure actuelle, l’extension du Port de Calais est pourvue d’une éolienne qui permet d’alimenter nos bâtiments HQE.

3.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE

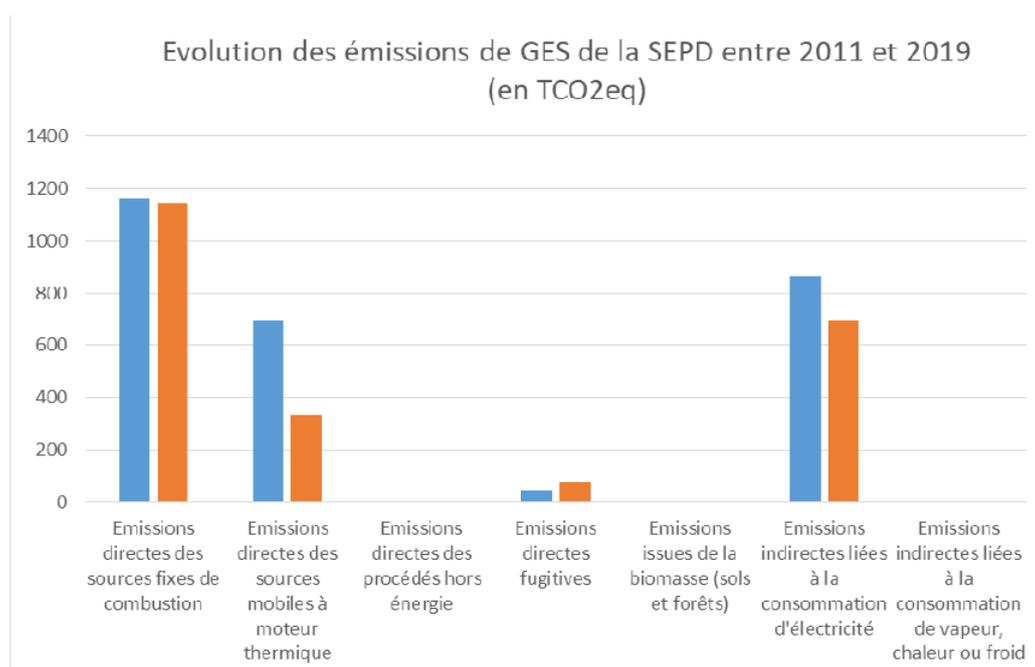
3.3.1 POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT

3.3.1.1 POSTES SIGNIFICATIFS DES ACTIVITES

Une mise à jour de notre bilan GES a été réalisée fin 2020 en prenant en compte les données de l’année 2019. Les émissions prises en compte sont les suivantes :

- ✓ les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;
- ✓ les émissions indirectes associées à la consommation d’électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Entre 2011 (année de référence) et 2019, on observe une diminution sur tous les postes excepté les émissions fugitives (poste 3)



La SEPD a donc diminué son empreinte carbone de 519 Tonnes équivalent CO2.

Pour les sites de Calais et Boulogne, les facteurs suivants peuvent expliquer l'évolution des émissions en GES entre 2011 et 2019 :

- Diminution des consommations de gaz, de propane et de Gasoil non routier (transfert d'une grue vers Boulogne)
- Sources mobiles à moteur thermique : Très forte diminution de la consommation de carburant lié au remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques et diminution de la flotte

Un nouveau plan d'action a été mis en place afin de continuer cette diminution dans les années futures. Une mise à jour de ce bilan sera effectuée en 2024.

3.4 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

3.4.1 MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE

Dans le cadre de ses activités, la société tient les mesures suivantes :

- Maîtrise des populations d'espèces nuisibles (rats, lapins, ...)
- Conformité des rejets d'eau dans le milieu marin
- Ramassage des déchets en bord à quai
- Intervention en toiture en dehors des périodes de nidification (avril à octobre)
- Respect des aires de quiétude

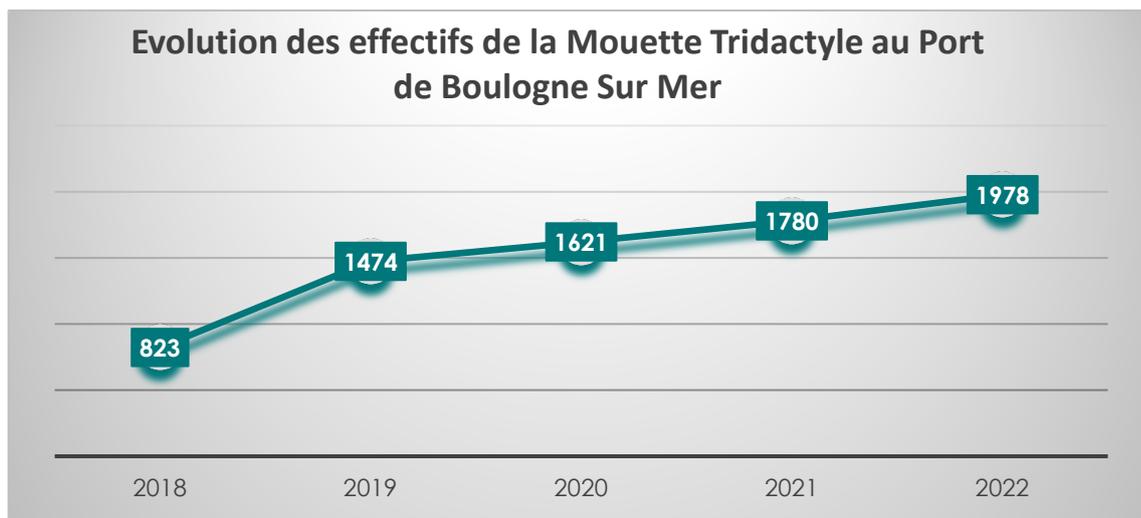
Un plan de gestion a été élaboré sur le Port de Calais dans le but de recenser la faune et la flore et de fixer les objectifs suivants :

- Conforter, préserver et développer un réseau d'espaces verts dont la gestion différenciée permettra de : conserver, restaurer et amplifier le rôle du site en tant que corridor biologique, et ainsi faire le lien entre les espaces intra urbain et intra portuaire avec les zones naturelles attenantes
- Conserver, restaurer et suivre les végétations et les espèces patrimoniales

Ainsi plusieurs actions ont été mises place comme :

- La création d'espaces sableux ou graveleux à végétation maigre propices à l'avifaune terrestre nicheuse ou en halte migratoire. Cette aire de quiétude permet à différentes espèces de nicher.
- La mise en place d'abris à insectes
- La fauche tardive ainsi que la taille douce des arbres. Cette taille douce des arbres consiste à supprimer certaines parties de l'arbre avec pour objectif de favoriser la feuillaison, la floraison et la fructification.

Un suivi des laridés est réalisé sur Boulogne et démontre que les actions mises en place comme l'aménagement de plateforme de nidification des mouettes tridactyles fonctionne. Les indicateurs ce dessous démontre une forte augmentation de cette espèce.



Source : Etude Biotope



4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.1.1 EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les établissements sont des plateformes multimodales d'interconnexion de flux logistiques commerciaux.

La société s'efforce de proposer une offre de service globale sur ses zones d'activité, en adéquation avec le tissu économique local.

La SEPD a conscience de ses impacts directs et indirects sur l'économie locale, régionale, nationale et européenne.

4.1.2 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Des réunions trimestrielles sont tenues avec les trois compagnies opérant sur le Port de Calais afin de connaître leurs besoins et attentes vis-à-vis de la SEPD.

Un plan d'actions est rédigé et partagé avec elles afin de suivre les actions demandées qui permettent une meilleure organisation de travail, l'amélioration de l'environnement et la diminution des risques en matière de sécurité pour les travailleurs et usagers du Port.

Sur le second semestre, un partage des analyses de risques QHSE a été réalisé avec les compagnies maritimes dans le but de les consolider. Ainsi, les méthodologies ont été partagées et les analyses ont pu être complétées selon les différents métiers.

Lors de la dernière réunion de concertation, différents sujets ont été abordés : comme la biodiversité avec la présence de laridés, le tri des déchets ainsi que les différents travaux à prévoir sur la zone portuaire de Boulogne Sur Mer.

4.2 SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Consciente de ses responsabilités d'acheteur public, la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD) a souhaité s'engager dans une démarche de développement durable aux différents stades du processus achat.

Ainsi une charte a été rédigée et a pour finalité d'intégrer dans ces achats les points suivants :

- Insérer les dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- Respecter les règles de la charte Ethique mise en place par la SEPD
- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- Permettre de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et inciter à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- Intégrer toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Lors de la consultation des fournisseurs des critères environnementaux sont détaillés dans les cahier des charges et sont évalués à la fin des marchés.